



Séminaire AQUAREF  
Hydrobiologie  
3-4 juin 2008

## **AQUAREF – GNQE DEMARCHE QUALITE EN HYDROBIOLOGIE**

Mise en place d'un comité préparatoire  
aux travaux du GNQE / AQUAREF

Charles BORNARD – Groupe National Qualité des Eaux  
Christian CHAUVIN - AQUAREF



- AQUAREF et GNQE chargés par la D.E. du MEEDDAT du lancement d'une réflexion sur la démarche qualité en hydrobiologie.
  
- GNQE sera chargé d'élaborer les prescriptions techniques d'une démarche qualité applicable à toute approche hydrobiologique pour qu'elle :
  - permette d'assurer la qualité des données
  - soit cohérente avec les recommandations européennes

► Création d'un comité préparatoire aux travaux GNQE / AQUAREF

Il est composé de représentants de :

- D.E.
- AQUAREF
- Animateurs du GNQE
- 2 Agences
- 7 DIREN
- ONEMA

► Début des travaux : janvier 2008

► Fin 2008 : formalisation d'une démarche générale

La démarche permettra :

- ▶ de **démontrer** aux instances européennes la qualité des données et le souci d'harmoniser des recommandations au niveau français
- ▶ de **préciser** pour chacun des éléments biologiques investigués au sens de la DCE, les particularités nécessitant des prescriptions « qualité » spécifiques
- ▶ de **mettre à disposition** de tout organisme opérateur un cadre et des prescriptions utilisables en analyses hydrobiologiques dans les réseaux de mesures DCE nationaux

## Champ de réflexion

Dans un premier temps, focalisation de la réflexion sur les méthodes concernant les **invertébrés, diatomées et macrophytes**

Toutefois, le projet concerne toutes les catégories de masses d'eau de surface soumises à un suivi DCE

- cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition et littorales

## Contexte réglementaire : le niveau européen

- *DCE 2000 : Annexe V*
  - notion de nécessité de données écologiques de qualité connues et vérifiables
  
- *CEN* publie en 2006 la norme *EN 14996*
  - précise, par des recommandations spécifiques, les instructions générales de la norme *EN 17025*
  - pose les premières bases communes européennes d'un cadre général pour assurer la qualité des évaluations écologiques

## Contexte réglementaire : le niveau national

- *LEMA du 30/12/2006* article 52 et code de l'environnement article L 212-2-2
- *Arrêté du 29/11/2006* - modalités d'agrément des laboratoires -
  - cet agrément répond aux besoins du programme de surveillance cf. code environnement
  - il précise des conditions d'agrément
- *Circulaires MEDD – DCE 2004/2008 et DCE 2006 /16* relatives au réseau de site de référence et programme de surveillance et leurs annexes, soulignent le caractère indispensable de la prise en considération dans une démarche qualité des différentes phases (de l'échantillonnage à la validation des données).

## Contexte réglementaire : le niveau national - suite

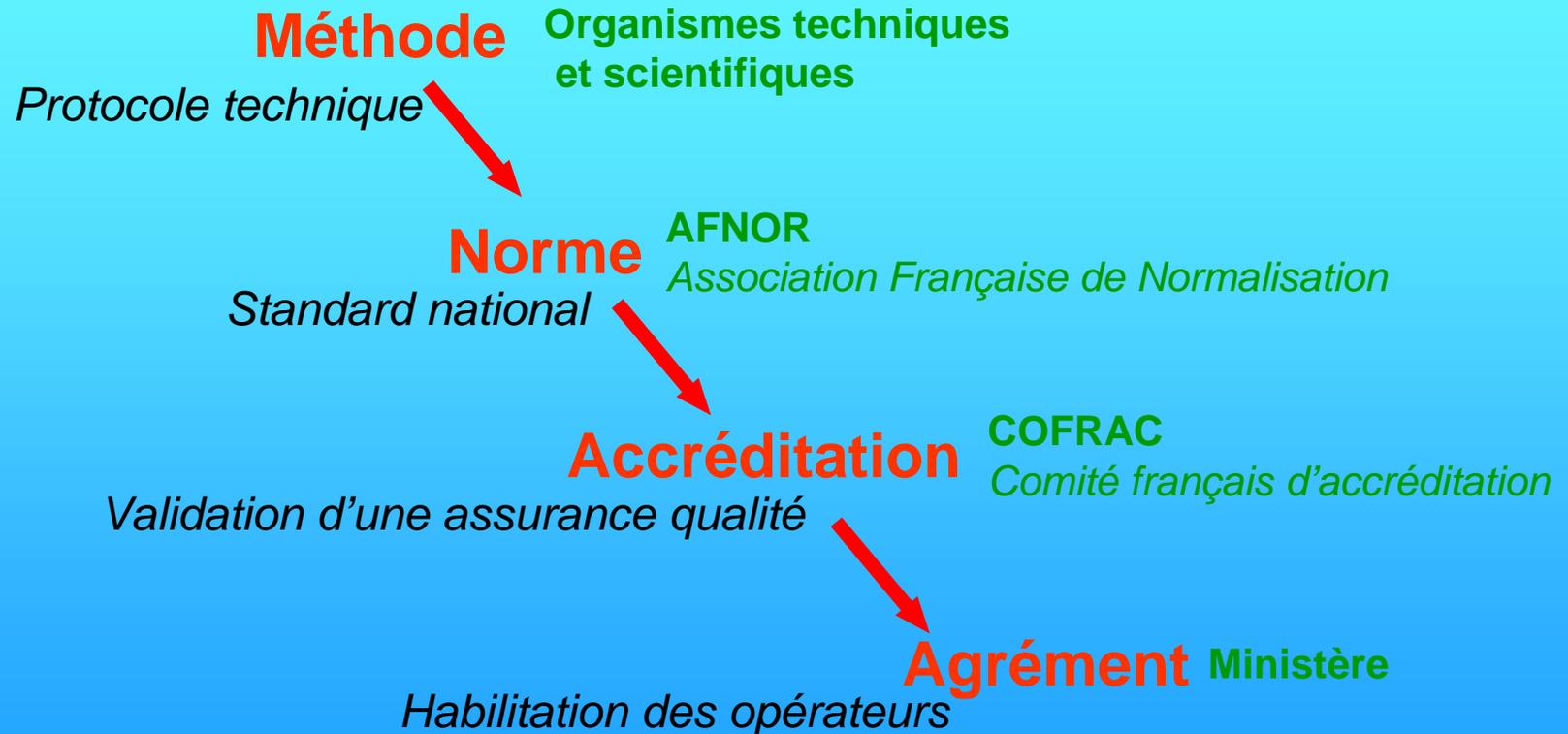
- *Colloque COFRAC en janvier 2008*

Information du Directeur : en 2008 un règlement européen devrait paraître, fixant les prescriptions relatives à l'accréditation. Elles seront un moyen privilégié pour assurer la qualité des données dans le cadre des directives européennes.

- *Circulaire du MEDD du 30/03/2005 - Renforcement de l'expertise en DIREN en vue de l'évaluation des eaux -*

« Les exigences européennes concerneront aussi la qualité des mesures réalisées dans une logique démarche-qualité. Aussi, il est indispensable que les laboratoires d'hydrobiologie soient agréés ».

# Le système d'agrément en France pour les réseaux de mesure nationaux



*Bien appliqué pour la chimie  
Application rigoureuse difficile pour la biologie*

## Réflexion sur la chaîne de qualité *accréditation - agrément*

Le Comité se propose de :

-- **définir les critères techniques** importants pour garantir la qualité des données au regard des exigences des circulaires d'application de la DCE et des exigences normatives européennes,

*\* le retour d'expérience acquise par les DIREN sert de base à l'analyse de l'existant*

-- **fournir au COFRAC** des éléments susceptibles d'être intégrés dans la révision de ses programmes (100.3 ...)

## Identification de phases homogènes structurant une démarche qualité DCE compatible

1. Conditions générales des étapes terrain, labo (conditions ambiantes, matériel, ... )
2. Préparation de la campagne de terrain
3. Variabilité spatiale et temporelle
4. Définition de la station et du site
5. Description stationnelle générale et spécifique par méthode
6. Echantillonnage : relevés par méthode (échantillonnage général ?)
7. Conditionnement, transport
8. Préparation des échantillons, pré-traitement
9. Traitement des échantillons : identification, détermination, comptage ...
10. Validation de la liste, intercalibration de l'ensemble de la démarche
11. Interprétation – rapport
12. Formation et compétences, y compris réseau de compétences avec référents
13. Incertitudes des mesures

**Environnement, variabilité et site**

**Echantillonnage et traitement**

**Compétences et validation**

**Incertitudes**

## Etat actuel du travail entrepris par le Comité :

- \* Etablir un état des lieux des documents applicables (France et UE)
- \* Analyser des démarches qualité des DIREN au vu des exigences européennes (bénéficiaire de l'expérience acquise par les DIREN en assurance qualité)
- \* Repérer des pistes d'amélioration, ou des nouvelles considérations à préciser dans les futures démarches qualité.